



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 31 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi trente et un mars à dix-neuf heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
24/03/2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 29
Conseillers votants : 35

M. François OUZILLEAU, Maire,
M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, M. Hervé HERRY, Mme Nicole BALMARY, M. Yves ETIENNE, Mme Catherine DELALANDE, Adjointes
M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, Mme Patricia DAUMARIE, Mme Sylvie GRAFFIN, M. Youssef SAUKRET, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie M BELO, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Madame Heïdi DESEAU, Monsieur Maxence DEMAINE, Mme Lorine BALIKCI, Mme Fanny FLAMANT, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Léocadie ZINSOU à M. Jérôme GRENIER
Mme Paola VANEGAS à Mme Catherine DELALANDE
Mme Lydie BRIOULT à M. Hervé HERRY
M. Raphaël AUBERT à Mme Dominique MORIN
Monsieur Pierre FRANSCSCHINA à M. Antoine RICHARD
M. David HEDOIRE à Mme Fanny FLAMANT

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-Christine GINESTIERE

N° 047/2023

Rapporteur : François OUZILLEAU

OBJET : Compte rendu des décisions du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°009/2020 du conseil municipal du 23 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter en conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

PREND ACTE des décisions suivantes :

- 1) 0201/2022 - Mise à disposition gratuite du véhicule publicitaire de la ville au profit de l'association Philharmonique de Vernon du 4 au 7 novembre 2022.
- 2) 0157/2022 - Autorisation d'utilisation de la salle n°1 de Villa Castelli, au profit de l'Agence Square Habitat pour l'organisation d'une assemblée générale le 28 novembre 2022. Cette occupation sera accordée entre contrepartie d'une redevance fixée à 100 € par jour d'utilisation.
- 3) 0204/2022 - Décision portant modification de la régie d'avances du Musée de Vernon - Alphonse Georges Poulain - remplace la décision DA0193/2022 du 06/10/2022 - erreur matérielle
- 4) 0205/2022 - Autorisation d'utilisation de la salle de la Goutte de Lait de Villa Castelli, au profit de l'Agence LARSJEAN pour l'organisation d'une assemblée générale le 29 novembre 2022. Cette occupation sera accordée entre contrepartie d'une redevance fixée à 100 € par jour d'utilisation.
- 5) 0206/2022 - Autorisation d'utilisation de la salle n°2 de Villa Castelli, au profit de l'Agence Square Habitat pour l'organisation d'une assemblée générale le 7 décembre 2022. Cette occupation sera accordée entre contrepartie d'une redevance fixée à 100 € par jour d'utilisation.
- 6) 0207/2022 - Autorisation d'utilisation de salles l'Espace Simone Veil au profit de la Société philharmonique de Vernon pour l'organisation de répétitions le 05 & 06 novembre 2022.
- 7) 0208/2022 - Décision budgétaire prélèvement du chapitre 20 pour un crédit d'un montant de 61 000€ pour la restructuration du RA BULLY.
- 8) 0209/2022 - Autorisation d'utilisation de la salle n°2 de Villa Castelli, au profit de l'Agence FONCIA pour l'organisation d'une assemblée générale le 14 décembre 2022. Cette occupation sera accordée entre contrepartie d'une redevance fixée à 100 € par jour d'utilisation.
- 9) 0211/2022 - Autorisation d'utilisation de salles de l'Espace Simone Veil au profit Conservatoire à rayonnement intercommunal pour l'organisation d'une audition de guitares le 26 novembre 2022 & le 28 janvier 2023.
- 10) 0212/2022 - Signature d'un avenant n°2 à l'accord cadre n° 2021/001 " Fouilles archéologiques préventives dans le cadre de l'opération Cœur de Ville à Vernon " conclu avec le groupement MADE & la société GUINTOLI. Cet avenant est sans incidence financière. Le montant du marché reste inchangé.
- 11) 0213/2022 - Autorisation d'utilisation de locaux situé au 1bis rue de la Renaissance à Vernon au profit de l'Espace Laïque Vernonnais pour l'organisation d'une activité ouverte aux familles, sous forme d'un escape game géant dans le cadre de l'agrément Espace de Vie Sociale le 3 décembre 2022.



- 12) 0214/2022 - Autorisation d'utilisation des locaux du Musée de Vernon au profit de la Société des Amis du Musée Alphonse Georges Poulain pour l'organisation de conférences aux dates le 4 avril 2023 & 9 mai 2023.
- 13) 0215/2022 - Autorisation d'utilisation des locaux situé au Pôle des Compétences au profit des Restos du Coeur pour l'organisation d'un ramassage d'une collecte le 3 décembre 2022.
- 14) 0216/2022 - Mise à disposition gratuite du véhicule publicitaire de la ville au profit de l'association Philharmonique de Vernon le 27 décembre 2022.
- 15) 0217/2022 - Autorisation d'utilisation de la salle de la Goutte de Lait de Villa Castelli, au profit du cabinet HEBERT-QUERTIER, expert de justice en incendie et explosion pour l'organisation d'une réunion concernant l'incendie dans une habitation collective et commerces le 14 décembre 2022. Cette occupation sera accordée contrepartie d'une redevance fixée à 100 € par jour d'utilisation.
- 16) 0218/2022 - Autorisation d'utilisation de salles de l'Espace Simone Veil au profit de la CARSAT pour l'organisation d'un forum sur la Prévention de désinsertion professionnelle le 8 décembre 2022.
- 17) 0219/2022 - Signature du marché 2022/040 - phase 2 des travaux de requalification du boulevard urbain RD 6015 à VERNON conclu avec les sociétés pour les lots suivants:
- Lot 1 Voiries et réseaux divers avec l'entreprise EUROVIA HAUTE NORMANDIE pour un montant de 1 685 603,74 € TTC,
 - Lot 2 Eclairage et signalisation lumineuse tricolore avec l'entreprise LESENS ELECTRICITE pour un montant de 300 246,00 € TTC,
 - Lot 3 Aménagements paysagers et mobilier de confort avec l'entreprise PAYSAGE ADELIN pour un montant de 342 160,24 € TTC.
- 18) 0220/2022 - Acceptation d'un don de 2 011,05 euros suite au règlement de la succession de Madame FENOT au bénéfice du Musée de Vernon.
- 19) 0221/2022 - Signature d'un avenant n°1 à l'accord-cadre 2020/029 " Mission de maîtrise d'œuvre relative à la requalification de la rue Le Tellier à Vernon " conclu avec la société EUCLYD EUROTOP. Le montant total du marché après l'avenant est de 53 244, 18 € HT soit 63 893, 02 € TTC.
- 20) 0222/2022 - Signature d'un avenant n°4 au marché n°2017/081 « Travaux de réfection de la fontainerie de la ville de Vernon – Lot 1 « Terrassement / Gros Œuvre » conclu avec la société EIFFAGE à PETIT COURONNE (76). Il a pour objet la modification de certaines prestations. L'avenant génère une moins-value de -92 966.24 € HT.
- Le montant du marché sur les tranches affermies (Tranche Ferme + TO1 + TO2 + TO3) est ramené à 308 191,11 € HT soit 369 829,33 € TTC.
- 21) 0223/2022 - Signature d'un avenant n°1 à l'accord-cadre 2021/007 " Fourniture et livraison de pains frais et viennoiserie à l'exclusion de tous produits surgelés " conclu avec la société AU PECHE VENIEL à VERNON (27). Il a pour objet l'augmentation du montant maximum du marché à hauteur de 171 000,00 € HT à 183 500,00 € HT. Cette augmentation représente 7,81% du montant initial du marché.
- 22) 0224/2022 - Signature d'un avenant n°5 au Marché 2016/106 « Mission de maîtrise d'œuvre à l'aménagement de voiries et rénovation du centre-ville de Vernon » conclu avec l'agence NEW SOUTH venant aux droits de TXKL architectes urbanistes. L'avenant a pour objet la formalisation du changement de dénomination de l'agence

suite au changement de statut.

- 23) 0226/2022 - Signature d'un marché subséquent 2021/001 MS04 - Marché subséquent 04 - Travaux de fouilles archéologiques préventives Place Barette conclu avec le Groupement MADE/GUINTOLI pour un montant de 858 167 € HT soit 1 029 800,40 € TTC.
- 24) 0227/2022 - Signature d'un marché 2022/016 "mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de la collégiale de Vernon deuxième volet" avec le Groupement Atelier d'architecture R. DUPLAT situé à SAINT-CYR-L'ECOLE (78). Le marché est conclu pour un montant total de 747 398,23 € HT soit 896 877,88 € TTC réparti de la manière suivante :

Tranche Ferme – Façade occidentale : 292 227,77 € HT soit 350 673,32 € TTC
Tranche Optionnelle 1 – Nef et bas-côté : 268 381,36 € HT soit 322 057,63 € TTC
Tranche Optionnelle 1 – Restauration des espaces intérieurs (voutes, sol et parements) : 186 789,10 € HT soit 224 146,92 € TTC.
- 25) 0228/2022 - Signature d'un marché 2022/006 « Mission de programmation pour la reconstruction du Groupe Scolaire du Moussel - Ecole du Futur à Vernon » conclu avec la société SCP DUCHEMIN MELOCCO pour un montant de 29 900 € HT soit 35 880 € TTC.
- 26) 0229/2022 - Autorisation d'utilisation de la salle de la Goutte de Lait à la Villa Castelli, au profit de l'Agence FONCIA Normandie à Vernon pour l'organisation d'une assemblée générale le mardi 3 janvier 2023. Cette occupation sera accordée entre contrepartie d'une redevance fixée à 100 € par jour d'utilisation.
- 27) 0230/2022 - Autorisation d'utilisation de la salle de la Goutte de Lait à la Villa Castelli, au profit de l'Agence FONCIA Normandie à Vernon pour l'organisation d'une assemblée générale le mardi 17 janvier 2023. Cette occupation sera accordée entre contrepartie d'une redevance fixée à 100 € par jour d'utilisation.
- 28) 0231/2022 - Autorisation d'utilisation de la salle de la Goutte de Lait à la Villa Castelli, au profit de l'Agence FONCIA Normandie à Vernon pour l'organisation d'une assemblée générale le jeudi 5 janvier 2023. Cette occupation sera accordée entre contrepartie d'une redevance fixée à 100 € par jour d'utilisation.
- 29) 0232/2022 - Signature d'un marché 2022/024 « Travaux d'installation d'un système de sécurité incendie à la collégiale Notre-Dame à Vernon » conclu avec la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMS – HAUTE NORMANDIE pour un montant de de 59 351,09 € HT soit 71 221,31 € TTC correspondant à la solution de base d'un montant de 53 000,00 € HT soit 63 600,00 € TTC et à la PSE1 d'un montant de 6 351,09 € HT soit 7 621,31 € TTC résultant de l'acte d'engagement.
- 30) 0233/2022 - Signature d'un marché 2022/039 « Activités de mise en fourrière de véhicules, enlèvement et destructions d'épaves » conclu avec la société Garage Michel POUPARDIN pour un montant maximum résultant de l'acte d'engagement est de 14 000,00 € HT défini comme suit :
10 000 € HT pour la ville de Vernon
4 000 € HT pour la ville de Saint-Marcel
- 31) 0235/2022 - Signature du marché 2022/033P2 « Assurance Dommage aux biens » conclu avec la société GROUPAMA CENTRE MANCHE située à BOIS -GUILLAUME (76235) pour un montant annuelle de 73 532,76 € HT soit 79 666,39 € TTC, soit pour 4 ans 294 131,04 € HT soit 318 665,56 € TTC.
- 32) 0236/2022 - Autorisation d'utilisation de la salle n° 2 à l'Espace Marcel Beaufour pour le Centre Ressources Autisme Normandie Seine-Eure « CRA Normandie » situé à SOTTEVILLE LES ROUEN, pour l'organisation d'activité de sensibilisation sur

l'autisme, le lundi 27 février 2023 de 9h à 12h.

- 33) 0237/2022 - Signature d'un marché 2022/030 « Fourniture, livraison et installation de matériel de cuisine pour la cuisine centrale de la ville de Vernon » conclu avec la société LANEF située à DEVILLE LES ROUEN (76) pour un montant total de 66 220.00 € HT soit 79 464.00 € TTC.
- 34) 0238/2022 - Affectation des parcelles AY n°0368 et n°0371 (Boulevard Jean Jaurès) au domaine public à usage de voie. Ces parcelles sont aménagées pour la chaussée et l'espace paysager.
- 35) 0239/2022 - Signature d'un avenant n°1 au marché 2021/008 « Fourniture et livraison d'articles de bureau et scolaires et papeterie - Lot 2: Papeterie » conclu avec la société LYRECO située rue Alphonse TERROIR à MARLY (59584). Cet avenant a pour objet la modification des prix au bordereau des prix unitaires et l'ajout d'une clause de variation des prix afin de tenir compte de l'augmentation des prix des matières premières.
- 36) 0240/2022 - Signature des avenants au marché 2021/003 « Fourniture et livraison d'articles de nettoyage et de produits de lutte contre la crise sanitaire » :
- L'avenant n°1 au lot 1 « Fourniture et livraison de produits et d'articles de nettoyage et d'hygiène » conclu avec la société SDHE, sise rue Lavoisier à HERBLAY (95220)
 - L'avenant n°1 au lot 2 « Fourniture et livraison d'articles à usage unique » conclu avec la société MR NET, sise rue de la Cimenterie à BEAUMONT SUR OISE (95260)
- Ces avenants ont pour objet la modification de prix au bordereau des prix unitaires et l'ajout d'une clause de variation des prix afin de tenir compte de l'augmentation des prix des matières premières.
- 37) 0241/2022 - Signature d'un avenant n°1 au marché 2021/005 « Conception, fabrication, pose et maintenance de sanitaires installés sur l'espace public de la Ville de Vernon (voirie et espaces verts) » conclu avec la société MPS TOILETTES situé au ZAE du Mouta, à JOSSE (40230).
Cet avenant a pour objet l'introduction de trois nouveaux prix au BPU. Cet avenant ne génère aucune incidence financière.
- 38) 0001/2023 - Demande de subventions auprès de l'État pour la réalisation de l'opération « Inclusion numérique de tous les publics » au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 (DSIL) pour un montant de 54 505 € HT soit 80% de la somme totale.
- 39) 0002/2023 - Demande de subventions auprès de l'État pour la réalisation de l'opération « Modernisation et réorganisation des espaces de l'hôtel de ville pour un meilleur accueil des publics » au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 (DSIL) pour un montant de 962 365 € HT soit 80% de la somme totale.
- 40) 0003/2023 - Demande de subventions auprès de l'État pour la réalisation de l'opération « Sécurisation et modernisation des écoles » au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 (DSIL) pour un montant de 302 965 € HT soit 66,93% de la somme totale.
- 41) 0004/2023 - Demande de subventions auprès de l'État pour la réalisation de l'opération « Requalification et renforcement du cœur de ville — tranche 3 » au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 (DSIL) pour un montant de 1 500 000 € HT soit 66,93€ HT soit 80% de la somme totale.
- 42) 0005/2023 - Demande de subventions auprès de l'État pour la réalisation de l'opération « Remplacement des éclairages par des LEDS au COSEC des Boutardes et son terrain stabilisé » au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 (DSIL) pour un montant de 24 867€ HT soit 40% de la somme totale et auprès du Département de l'Eure pour un montant de 24 867€ HT correspondant également à 40% du projet.

- 43) 0006/2023 - Autorisation d'utilisation des locaux de l'école du Moussel au profit de Madame Villedieu conseillère pédagogique départementale pour lui permettre d'animer une réunion intitulée : Univers sonore : la voix, le lundi 27 février 2023.
- 44) 0007/2023 - Mise à disposition gratuite du véhicule de type fourgonnette Renault Master, immatriculé FH-924-YK, au profit de l'association Lions Club de Vernon le 18 janvier 2023.
- 45) 0008/2023 - Signature d'un avenant n°1 au marché 2022/030 « Fourniture, livraison et installation de matériel de cuisine pour la cuisine centrale de la ville de Vernon) » conclu avec la société LANEF PRO située 16 avenue Carnot à DEVILLE LES ROUENT (76250). Cet avenant a pour objet de permettre l'appréciation du taux de remise à chaque poste de prix de la tranche ferme sur la DPGF. Cet avenant ne génère aucune incidence financière, le montant du marché reste inchangé.
- 46) 0009/2023 - Fixation du prix de vente du billet donnant accès à la manifestation « La Danse dans tous ses états » à 5 € à partir de 6 ans à la salle omnisports du Grévarin.
- 47) 0012/2023 - Autorisation d'utilisation de la salle n°2 de à l'espace Marcel Beaufour, au profit de l'Agence SQUARE HABITAT pour l'organisation d'une assemblée générale le 27 février 2023.
Cette occupation sera accordée entre contrepartie d'une redevance fixée à 100 € par jour d'utilisation.
- 48) 0016/2023 - Signature d'un contrat avec la SAS Productions Freddy HANOUNA située 3 rue de la Chapelle à Neuilly St Front (02470) pour une prestation de cerceau aérien dans le cadre du gala intitulé « La Danse dans tous ses états » le 4 mars 2023 pour un montant de 963.32 € TTC.
- 49) 0017/2023 - Autorisation d'utilisation de la salle n°2 de à l'espace Marcel Beaufour, au profit de l'Agence FONCIA pour l'organisation d'une assemblée générale le 7 mars 2023. Cette occupation sera accordée entre contrepartie d'une redevance fixée à 100 € par jour d'utilisation.
- 50) 0020/2023 - Signature d'un contrat avec l'Association Vincennes Rock Club située 21 rue Mirabeau à VINCENNES (94300) pour une prestation de de rock acrobatique par 3 couples dans le cadre du gala intitulé « La Danse dans tous ses états » le 4 mars 2023 pour un montant de 860 € TTC.
- 51) 0021/2023 - Signature d'un contrat avec la Société SNACKE CIRCLE située 12 rue Eugénie Eboué à Asnières sur Seine (92600) pour une prestation de danse et hoop lumineux dans le cadre du gala intitulé « La Danse dans tous ses états » le 4 mars 2023 pour un montant de 664.65 €TTC.
- 52) 0022/2023 - Signature d'un contrat avec la Croix-Rouge française – Unité Locale de Gaillon-Vernon situé 6 rue du Four à Baon (GAILLON – 27600) pour un dispositif de secours dans le cadre du gala intitulé « La Danse dans tous ses états » le 4 mars 2023 pour un montant de 350.00 € TTC.

Hors commission

Dossier non présenté en
commission

Délibéré :
Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).